





**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX
EN PROVENCE N° DL.2016-159**

Séance publique du

2 mai 2016

**Présidence de Maryse JOISSAINS MASINI
Maire d'Aix-en-Provence Président de la
Communauté du Pays d'Aix**

Accusé de réception en préfecture
Identifiant : 013-211300017-20160502- lmc188009-DE-1-1
Date de signature : 03/05/2016
Date de réception : mardi 3 mai 2016
 POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE: - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR EXERCICE DU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ ✓ 

OBJET : ACCORD CADRE MONO ATTRIBUTAIRE CONCERNANT LES OPÉRATIONS DE POSES ET DÉPOSES DES DÉCORS, MOTIFS ET ILLUMINATIONS TEMPORAIRES DE LA VILLE. AUTORISATION DE LANCER DE LA PROCÉDURE ET AUTORISATION DE SIGNATURE DU MARCHÉ.

Le 2 mai 2016 à 15h30, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire, le 26/04/2016, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents :

Monsieur Ravi ANDRE, Madame Dominique AUGÉY, Madame Abbassia BACHI, Monsieur Edouard BALDO, Madame Charlotte BENON, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Raoul BOYER, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ, Madame Danièle BRUNET, Monsieur Lucien-Alexandre CASTRONOVO, Monsieur Maurice CHAZEAU, Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Noelle CICCOLINI-JOUFFRET, Madame Charlotte DE BUSSCHERE, Monsieur Gerard DELOCHE, Madame Brigitte DEVESA, Madame Sylvaine DI CARO, Monsieur Sylvain DIJON, Madame Michele EINAUDI, Monsieur Alexandre GALLESE, Monsieur Jean-Christophe GROSSI, Monsieur Hervé GUERRERA, Madame Souad HAMMAL, Madame Sophie JOISSAINS, Madame Maryse JOISSAINS MASINI, Madame Gaele LENFANT, Monsieur Claude MAINA, Madame Irène MALAUZAT, Madame Reine MERGER, Monsieur Stéphane PAOLI, Monsieur Jean-Marc PERRIN, Monsieur Jean-Jacques POLITANO, Monsieur Christian ROLANDO, Madame Danielle SANTAMARIA, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Madame Catherine SILVESTRE, Madame Josyane SOLARI, Monsieur Jules SUSINI, Monsieur Francis TAULAN, Madame Françoise TERME, Monsieur Michael ZAZOUN, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL.

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Monsieur Moussa BENKACI à Madame Odile BONTHOUX, Madame Christine BERNARD à Madame Charlotte BENON, Madame Patricia BORRICAND à Monsieur Sylvain DIJON, Monsieur Jacques BOUDON à Monsieur Francis TAULAN, Monsieur Jean-Pierre BOUVET à Monsieur Eric CHEVALIER, Monsieur Philippe DE SAINTDO à Madame Irène MALAUZAT, Monsieur Laurent DILLINGER à Madame Sylvaine DI CARO, Monsieur Gilles DONATINI à Madame Danielle SANTAMARIA, Madame Muriel HERNANDEZ à Monsieur Jean-Marc PERRIN, Madame Coralie JAUSSAUD à Monsieur Ravi ANDRE, Madame Liliane PIERRON à Madame Danièle BRUNET.

Excusés sans pouvoir :

Monsieur Jacques AGOPIAN, Madame Catherine ROUVIER.
Secrétaire : Sylvain DIJON

Monsieur Maurice CHAZEAU donne lecture du rapport ci-joint.



D.G.A.S - Etudes Juridiques, Marchés
Publics et Patrimoine Communal
Direction des Marchés Publics

RAPPORT POUR
LE CONSEIL MUNICIPAL
DU 2 MAI 2016

Nomenclature : 1.7
Actes spéciaux et divers

RAPPORTEUR : Monsieur Maurice CHAZEAU

Politique Publique : 01-GESTION DES RESSOURCES ET MOYENS

OBJET : ACCORD CADRE MONO ATTRIBUTAIRE CONCERNANT LES OPÉRATIONS DE POSES ET DÉPOSES DES DÉCORS, MOTIFS ET ILLUMINATIONS TEMPORAIRES DE LA VILLE. AUTORISATION DE LANCEMENT DE LA PROCÉDURE ET AUTORISATION DE SIGNATURE DU MARCHÉ.- Décision du Conseil

Mes chers Collègues,

Dans le cadre de la préparation des festivités de fin d'année, la Ville d'Aix en Provence souhaite renouveler le marché actuel n°A15.104, arrivant à expiration le 3 novembre 2016 et détenu par la société CEGELEC, sous la forme d'un accord cadre mono-attributaire et ayant pour objet la pose et la dépose de motifs, décors et illuminations temporaires ainsi que leur entreposage durant la période considérée.

La procédure envisagée pour la passation de l'accord cadre est celle d'un appel d'offres ouvert européen, conformément aux dispositions réglementaires édictées dans les décrets d'application de l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics.

La durée de cet accord cadre est prévue pour une période initiale d'un an à compter du 4 novembre 2016, reconductible trois fois un an de manière expresse.

Il sera exécuté au moyen de bons de commande, dans des seuils annuels minimum et maximum respectivement fixés à 100 000€ et 600 000€ HT. Ces seuils sont identiques pour chaque période.

L'accord cadre sera à lot unique, aucune variante ne sera autorisée, aucune prestation supplémentaire ou alternative n'est prévue. Aucune tranche n'est prévue.

Les critères de sélections des offres prévues pour l'accord cadre sont les suivants :

- Critère 1 : le prix pour 60 points
- Critère 2 : valeur technique pour 40 points

En application de l'article L.2122-21-1 du Code Générale des Collectivités Territoriales stipulant : « *Lorsqu'il n'est pas fait application du 4° de l'article L. 2122-22, la délibération du conseil municipal chargeant le maire de souscrire un marché ou un accord-cadre déterminé peut être prise avant l'engagement de la procédure de passation de ce marché ou de cet accord-cadre. Elle comporte alors obligatoirement la définition de l'étendue du besoin à satisfaire et le montant prévisionnel du marché ou de l'accord-cadre.* », et compte tenu de ce qui précède, je vous demande mes chers Collègues, de bien vouloir :

- **AUTORISER** Madame le Maire ou Monsieur l'Adjoint délégué aux marchés publics à lancer la procédure d'appel d'offres en vue de l'accord cadre mono-attributaire ayant pour objet la pose des décors, motifs et illuminations temporaires ainsi que leur entreposage durant la période considérée au profit de la Ville d'Aix en Provence,
- **AUTORISER** Madame le Maire ou Monsieur l'Adjoint délégué aux marchés publics à signer l'accord cadre ayant pour objet la pose des décors, motifs et illuminations temporaires ainsi que leur entreposage durant la période considérée, avec l'entreprise retenue à l'issue de l'attribution par la Commission d'Appel d'Offres, ainsi que tout document s'y rapportant
- **DIRE** que la dépense en résultant sera imputée au budget général de la Ville sur les crédits inscrits aux chapitres suivants : fonctionnement, d'une part : 814 61523 928/1487, 814 6135 928/1486 et 814 61523 928/3635 et investissement d'autre part : 814 2158 908/1485 et 814 2033 908/1484.

DL.2016-159 - ACCORD CADRE MONO ATTRIBUTAIRE CONCERNANT LES OPÉRATIONS DE POSES ET DÉPOSES DES DÉCORS, MOTIFS ET ILLUMINATIONS TEMPORAIRES DE LA VILLE. AUTORISATION DE LANCEMENT DE LA PROCÉDURE ET AUTORISATION DE SIGNATURE DU MARCHÉ.-

Présents et représentés	: 53
Présents	: 42
Abstentions	: 0
Non participation	: 0
Suffrages Exprimés	: 53
Pour	: 53
Contre	: 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité le rapport qui précède.

Ont signé Maryse JOISSAINS MASINI, Maire

Président de séance et les membres du conseil présents :

L'adjoint délégué,
Reine MERGER



Compte-rendu de la délibération affiché le : 03/05/2016
(articles L2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)